



HAL
open science

Des éleveurs et éleveuses dans l'abattoir : un commun de travail aux effets systémiques

Julie Riegel

► **To cite this version:**

Julie Riegel. Des éleveurs et éleveuses dans l'abattoir : un commun de travail aux effets systémiques. Revue de l'Organisation Responsable, 2024, Les Communs : un éclairage réflexif, 19 (2), pp.37-55. hal-03550929

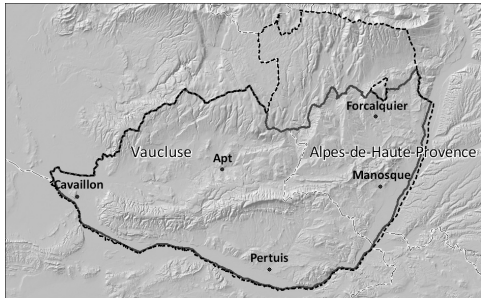
HAL Id: hal-03550929

<https://hal.science/hal-03550929v1>

Submitted on 3 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'abattoir mobile du Luberon : une innovation essentielle pour un système alimentaire territorialisé

Julie RIEGEL¹

RÉSUMÉ

Dans le Luberon, des éleveur.se.s d'ovins et de caprins, accompagnés par la Confédération paysanne et le Parc naturel régional avec d'autres partenaires, se sont engagés dans la conception d'un abattoir mobile. Leur démarche vise à pallier l'absence d'abattoirs de proximité et s'inscrit dans une aspiration croissante des paysans et de la société civile à disposer d'alternatives au système d'abattage industriel, ce que la dernière loi sur l'agriculture et l'alimentation rend possible. Cet article met en lumière les difficultés rencontrées pour faire advenir cet abattoir mobile, que nous analysons comme des verrous socio-techniques générés par le régime d'abattage dominant.

Mots-clés : élevage paysan, abattoir, innovation agroécologique, verrouillage socio-technique, plan d'alimentation territorial

TITLE

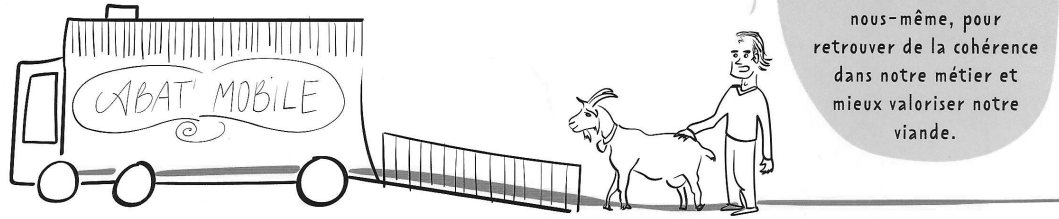
The Luberon mobile slaughterhouse: a necessary innovation for the local food system

ABSTRACT

In Luberon, some breeders, supported with public and private partners, have engaged in the design of a mobile abattoir. They aim to compensate for the lack of local slaughterhouses and they implement a growing aspiration of peasants and civil society to have alternatives to the industrial slaughter system. The latest law on agriculture and food makes possible this experimentation. This article highlights the difficulties they are confronted with, which we analyze as socio-technical locks generated by the dominant slaughter regime.

Keywords : agro-pastoral breeders, slaughter of animals, peasants, agroecological innovation, path dependence

L'abattoir mobile : une alternative possible dans le Luberon



Avec les collègues, nous créons un camion-abattoir mobile qui circulera entre nos fermes, que nous ferons fonctionner nous-même, pour retrouver de la cohérence dans notre métier et mieux valoriser notre viande.

Ces abattoirs de petite taille fonctionnent un jour par semaine. Gérés par les paysans, ils permettent de bonnes conditions de travail. La traçabilité comme la qualité de la viande sont d'autant plus fiables.



Je vois le camion-abattoir, je connais les éleveurs. J'ai confiance car je sais d'où vient la viande que je mange et comment les animaux ont été élevés.



Je peux m'approvisionner localement et valoriser les produits de mon territoire. Ça me plaît de proposer du cabri du Luberon sur ma carte !



Source : extrait d'infographie - Coordination paysanne PACA et Virginie Grimm, 2020.

1. Socio-anthropologue, Université de Grenoble-Alpes, UMR PACTE

INTRODUCTION

Depuis 2018 dans le Luberon, des éleveurs et des éleveuses d'ovins et de caprins se mobilisent pour imaginer et faire advenir un abattoir mobile qu'ils gèreraient eux-mêmes et qui se déplacerait sur deux à trois placettes d'accueil situées à proximité de plusieurs fermes. La dernière Loi Egalim sur l'agriculture et l'alimentation a en effet ouvert pendant quatre ans l'expérimentation d'abattoirs mobiles en France². Les législations européenne et française n'interdisent pas les abattoirs mobiles, à condition qu'ils répondent à l'ensemble des normes appliquées aux

abattoirs fixes. Mais en pratique, les porteurs de ce type de projets ont reçu depuis quinze ans un accueil défavorable des administrations départementales et de la plupart des institutions agricoles (Porcher & Daru, 2005).

En partenariat avec des partenaires publics et privés dont le Parc naturel régional du Luberon³, la Confédération paysanne Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne l'émergence de cet abattoir mobile dans le Luberon. Pour s'en donner les moyens, elle a répondu à l'appel à projets « Transitions alimentaires et agroécologiques » piloté par la Fondation de France, dont elle a été lauréate en 2018 puis 2019. Dans ce contexte, une démarche de recherche-

action en anthropologie a été initiée, dont l'objectif est de suivre et d'analyser la trajectoire de ce projet d'abattoir mobile, les apprentissages individuels et collectifs qu'il recouvre, les freins et les leviers qu'il rencontre.

Une enquête au long cours est ainsi menée depuis fin 2019, qui implique des entretiens qualitatifs auprès des éleveur.ses engagé.e.s dans ce projet et de leurs partenaires, ainsi que l'observation participante de temps de travail collectifs dans le Luberon, mais aussi lors de rencontres de mutualisation entre porteurs de projets similaires dans différents territoires (Figs. 1a et 1b).

Les projets d'abattoirs mobiles paysans⁵ en cours de conception sont à la fois communs et tous singuliers. Les éleveur.ses qui les portent partagent le souhait de retrouver de l'autonomie et du sens dans les modalités de mise à mort de leurs animaux. Mais leurs motivations à changer de système d'abattage peuvent différer d'un territoire et d'un.e éleveur.se à l'autre : temps de transport trop important pour eux-mêmes et/ou pour leurs animaux, attente longue ou pénible pour les bêtes avant abattage, absence de liens avec les salariés de l'abattoir, malfaçons dans le ressuage et dans la découpe de la viande, refus ou surcoût d'abattage des chevreaux, ou encore souhait d'accompagner leurs animaux jusqu'au bout, voire de prendre pied sur la chaîne d'abattage en tant que tâcherons, à la place d'employés salariés.

Ainsi, la trajectoire des projets d'abattoirs mobiles est autant le fruit de la vision qu'ont les éleveur.ses d'une bonne mort en élevage, que de la localisation et de l'accessibilité des fermes engagées dans la réflexion et, enfin des possibilités de partenariat sur le territoire.

Malgré la légitimité politique conférée par la Loi Egalim, la concrétisation des projets n'est pas facile. Cette recherche-action démontre que les projets d'abattoirs mobiles comme celui du Luberon représentent une innovation de rupture vis-à-vis du système d'abattage industriel et qu'elle se confronte à des verrous socio-techniques (Riegel, 2020).

La disparition des abattoirs de proximité : un enjeu stratégique pour le Parc et son PAT

Dans le mouvement de *déterritorialisation* du système alimentaire amorcé dès la fin du XIX^e siècle et qui s'accéléra dans les années 1950, sa régulation est en partie transférée aux acteurs privés (Marty, 2013 ; Bognon, 2014 ; Brand, 2015). Auparavant, les autorités territoriales s'impliquaient dans le gouvernement et la gestion des outils nécessaires à l'approvisionnement ; il s'agissait même là d'une intervention stratégique garantissant, entre autres, la stabilité politique (Daviron *et al.*, 2017). À l'origine exclusivement publique, la prestation de l'abattage s'est progressivement privatisée avec l'industrialisation de la filière viande et les abattoirs publics ne couvraient plus en 2009 que 8% des volumes de boucherie (Ravaux, 2011). Les abattoirs privés sont devenus des instruments clés du développement économique de la filière, plutôt que des outils stratégiques de l'approvisionnement alimentaire des territoires (Marty, 2013). Les abattoirs publics de proximité sont pourtant qualifiés « d'abattoirs de soutien », du fait de leurs fonctions sociales à la boucherie traditionnelle, aux circuits courts et à la vente directe, au développement des productions de qualité et à la prise en charge des bêtes accidentées (Ravaux, 2011). Si leur rôle dans l'aménagement du territoire ou pour l'agriculture locale est reconnu, les élus se préoccupent surtout de leurs impacts strictement économiques, leur rentabilité économique étant une problématique structurelle⁶.

L'émergence des politiques alimentaires territoriales dans les années 2010 a contribué au réinvestissement par les acteurs publics des structures de transformation et de distribution (Brand, 2015 ; Maréchal *et al.*, 2019). Néanmoins les enjeux stratégiques des systèmes d'abattage pour la relocalisation des filières alimentaires restent peu abordés par les autorités publiques locales.

Dans le Luberon comme dans d'autres territoires, entre privatisations successives et faillites, les abattoirs municipaux de proximité ont fermé un à un dans les années 1990 (Forcalquier, Apt...) ou se sont spécialisés (en porcins à

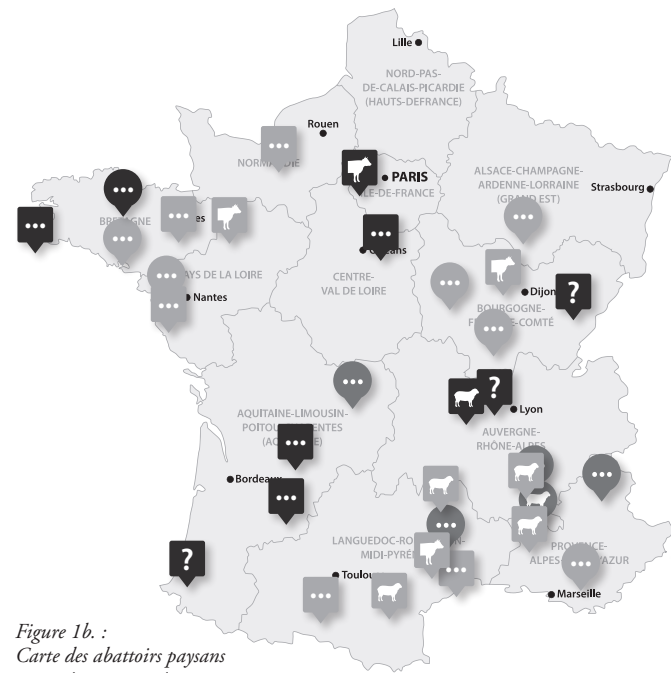


Figure 1b. :

Carte des abattoirs paysans en service et en projet

Source : extrait d'infographie, Confédération Paysanne PACA et Virginie Grimm, 2020. <https://www.confederationpaysanne.fr/extra/carte/>

Couleur de l'icône = niveau d'avancement du projet	Forme de l'icône = forme d'abattage	Contenu de l'icône = espèce ou espèces concernées
■ En réflexion	■ Mobile	🐏 Petits ruminants
■ En service	● Fixe	🐄 Grands ruminants
■ En cours d'élaboration	●	⋯ Multi-espèces

Figure 1a. Typologie des outils d'abattage paysans en cours ou en projet en France

2. Article 73 de la Loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » (Egalim), votée le 2 octobre 2018.

3. En partenariat avec l'INRAE (UMR Innovation) puis l'Université de Grenoble-Alpes, Biocoop Sud-Est, l'association au Maquis.

4. Le ressuage désigne le temps pendant lequel une carcasse fraîche est laissée à l'air libre, à la température ordinaire, pour se débarrasser de son humidité tissulaire de surface.

5. Les abattoirs « paysans » désignent des outils dont la gouvernance et la gestion (seuls ou avec d'autres partenaires) sont assurées par des collectifs d'éleveurs, qui s'investissent également dans la plupart des cas sur la chaîne d'abattage, en tant qu'éleveurs-tâcherons.

6. Rapport de la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale le 27 septembre 2016.

Saint-Saturnin-lès-Apt, en ovins à Sisteron). Les éleveurs de petits ruminants (ovins et caprins) doivent aujourd'hui effectuer des trajets de 1h à 1h30, à raison de deux allers-retours par semaine, pour trouver un abattoir. Outre les temps de transport considérables pour les animaux et les éleveurs, l'absence d'abattoirs de proximité est défavorable aux petits élevages qui vendent peu d'animaux chaque semaine en vente directe ou en circuit court. A contrario, la filière longue des « Agneaux de Sisteron Label rouge » s'est construite autour de la coopérative Agneau Soleil et de l'abattoir de Sisteron, premier abattoir ovin de France et second d'Europe. Celui-ci abat chaque année 150 000 agneaux dont 40% sont originaires de la région PACA.

L'absence d'abattoirs de proximité est une limite stratégique au Projet alimentaire territorial (PAT) du Luberon, qui soutient les circuits courts et de proximité, ainsi que des filières agroécologiques de qualité⁷. Mais 30% des fermes ovines et caprines ont disparu entre 1990 et 2010 et 40% du cheptel entre 1990 et 2010 (Agreste, Draaf PACA, 2010). D'après des enquêtes récentes, les distributeurs, bouchers et restaurateurs du Luberon s'approvisionnent essentiellement auprès de grossistes : il n'y a pas de filière courte en viande d'agneau sur le territoire du Parc (Laisse, 2018). Une analyse récente de ses potentialités agricoles et alimentaires a en outre confirmé que celui-ci était déficitaire en produits de l'élevage, ne couvrant qu'un-tiers des besoins locaux, et que le manque d'outils de transformation était l'un des freins à lever pour y remédier⁸. Faute d'abattoirs à proximité, ou par rejet des structures industrielles, beaucoup d'éleveur.ses en circuits courts, en particulier lors de l'Aid, abattent eux-mêmes leurs agneaux à la ferme ou font venir illégalement des bouchers ou des salariés d'abattoirs retraités disposant de leur propre matériel (Confédération paysanne PACA, 2018). Une mise à mort des animaux sur leur lieu de vie est souvent considérée comme le moindre mal par les éleveur.ses (Menier, 2018). À défaut, un camion-abattoir se déplaçant sur des aires d'accueil communes à plusieurs fermes a été identifié en 2019 comme le meilleur compromis.

Cohabiter avec le système d'abattage dominant : un déverrouillage nécessaire

Si la Loi Egalim incite à soutenir les abattoirs mobiles et offre l'opportunité inédite d'expérimenter des formes d'abattage mobile encore inexistantes en France, cohabiter avec le système industriel dominant est complexe. Ce système s'est en effet structuré en un régime dominant, qui impose des normes, des modes de pensée et des façons de faire (Maréchal, Noël et Waller, 2019) et génère des verrous socio-techniques, c'est-à-dire des barrières à l'élaboration de systèmes alternatifs (Barbier & Elzen, 2012; Baret *et al.*, 2013; Demeulenaere & Goldringer, 2017; Hermesse *et al.*, 2018).

Par exemple trouver une entreprise de confiance pour construire l'abattoir mobile du Luberon n'a pas été simple. Depuis 15 à 20 ans, il ne se construit plus d'abattoirs en France, les fournisseurs de matériel sont peu nombreux et les compétences de recherche et développement font défaut. Certaines entreprises pressenties ont manifesté une intention de brevet et demandé des clauses de confidentialité aux éleveur.ses, en contradiction avec leur souhait de mutualiser les apports respectifs lors de la phase de conception des outils.

De plus, les normes pratiques, administratives et réglementaires qui s'appliquent aux abattoirs en France sont contemporaines du modèle industriel. Ces normes s'inscrivent dans une rationalité productiviste et des politiques de prévention et de gestion de risques inhérents aux grands abattoirs. Par exemple les règles de pesée, de classement et de marquage des carcasses à l'abattoir ont historiquement été conçues pour protéger les intérêts des éleveurs dans le cadre d'une transaction commerciale avec un abattoir. Mais ce type et ce niveau de transaction n'ont pas lieu dans un abattoir paysan. La gestion des déchets issus de l'abattage s'inscrit également dans des logiques de masse : ces déchets sont collectés par des sociétés d'équarrissage en situation de monopole qui imposent des forfaits de collecte d'autant plus importants que le volume de déchets est faible⁹. Les abattoirs classiques ont donc tendance à mettre tous les restes d'abattage à destination de l'équarrissage, alors que les éleveur.ses du Luberon réfléchissent à valoriser les panses en « pieds et paquets » et

à acheminer les déchets (de catégorie 3) sur des placettes à vautours.

Le déplacement des abattoirs mobiles sur des placettes d'accueil et pour des abattages hebdomadaires de faibles volumes, bousculent également les habitudes des services administratifs. Ainsi certaines DDPP (Direction départementale de la protection des populations), en charge de l'attribution des agréments d'abattoirs et de leur contrôle, ont indiqué aux éleveur.ses qu'elles craignaient de manquer de moyens financiers pour mandater des inspecteurs vétérinaires afin d'assurer l'inspection ante-mortem (avant abattage) des animaux sur les aires d'accueil. Et ce sont encore les faibles volumes de carcasses prévus annuellement pour cet abattoir mobile, dans une logique comptable, qui inquiètent la Région et certains élus locaux quant à sa viabilité économique et à sa possible dépendance à des financements publics.¹⁰

Un dernier type de verrouillage est d'ordre politique. La Région a exprimé son opposition à la création de nouvelles capacités d'abattage, fixes ou mobiles, prétextant qu'il existe une offre d'abattage suffisante. Dans ce cas précis, la tension n'est pourtant pas d'ordre économique : un abattoir mobile abattant tout au plus une trentaine de tonnes par an ne serait pas de nature à déstabiliser la filière et concurrencer les abattoirs existants de Sisteron ou Tarascon. Il viendrait valoriser pour partie une production de niche qui ne l'est pas actuellement (chèvres notamment), faute de capacité d'abattage locale. Cette tension souligne plutôt que les innovations agroécologiques bousculent autant par leur portée technique que symbolique (Baret et Léger, 2018) et que des logiques de filière peuvent contrecarrer le développement de systèmes alimentaires territorialisés. Le soutien financier de la Région aux abattoirs existants a en effet créé des alliances et des dépendances qui prévalent sur les choix des acteurs locaux - le PNR du Luberon, des élus locaux, les préfectures départementales et les services sanitaires du Vaucluse ayant accueilli ce projet d'abattoir mobile avec bienveillance.

L'identification de ces différents verrous permet d'éclairer l'indécision des services déconcentrés de l'État (Draaf) quant aux suites à donner à la demande de subvention des éleveurs au titre du Plan de relance. La dimension expérimentale voulue par l'esprit de la Loi Egalim, avec les incertitudes techniques et économiques inhérentes à l'élaboration d'outils « pilote », peine ainsi à être appropriée par les acteurs publics.

Perspectives

Les travaux de recherche sur d'autres cas de verrouillages induits par des systèmes agricoles et alimentaires dominants ont mis en lumière des leviers potentiels pour les surmonter (Baret *et al.*, 2013) :

- 1/ S'appuyer sur des expérimentations réussies et les documenter comme des innovations de niche
- 2/ Passer d'une logique sectorielle de filière à une logique de territoire associant une diversité d'acteurs
- 3/ Construire avec ces acteurs de nouvelles pratiques et de nouvelles normes
- 4/ Travailler à modifier le paysage politique et institutionnel à des échelles supérieures.

Les différents projets d'abattoirs mobiles en cours dans le Luberon, dans l'Aude et en Lozère, ainsi que le travail réalisé par la Confédération paysanne au niveau national avec la Direction générale de l'alimentation (DGAL), suivent justement cette logique d'action, ce qui peut permettre d'espérer *in fine* l'émergence de ces nouveaux outils d'abattage en France.

Aux quatre leviers de changement énoncés précédemment, on pourrait ajouter, dans le cas des abattoirs mobiles, la demande citoyenne. Dans le Luberon, nous avons expérimenté avec le Gaec Les Cabanes la diffusion d'un questionnaire auprès d'une quarantaine de ses clients réguliers en vente directe sur les marchés de Petit Palais et Coustellet. Sur les 21 questionnaires que nous

7. <https://mpat.fr/pat/pat-du-luberon/>

8. https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BASIC-Reseau_PAT_PACA_Webinar_Med_Agri_PARCEL_PNR_Luberon_20201013_cle49f357.pdf

9. « Il existe des déchets d'abattage de 3 catégories. Les déchets de catégorie 1 sont considérés comme particulièrement dangereux et sont soumis à élimination obligatoire via les sociétés d'équarrissage agréées (à destination essentiellement de la cimenterie). C'est l'élimination de ces déchets qui coûte le plus cher. En l'absence de tri, l'ensemble des déchets d'abattoir sont considérés comme étant de catégorie 1. Si un tri est effectué, l'élimination ou la valorisation des déchets peut coûter plus ou moins cher selon leur catégorie. Dans les micro-outils d'abattage, l'option qui consiste à ne pas trier et tout déclasser en C1 revient très cher (ex: devis de 700 €/Tonne proposé au groupe de l'Aude, ce qui correspond à 10 € par agneau-carcasse de 15 kg) ». Source : Réunion Abattoirs mobiles – petits ruminants le 19 mai 2021 à Montpellier. Organisé par la Confédération paysanne avec l'appui de la Fondation de France.

10. La rentabilité économique des entreprises d'abattage dépend selon certaines analyses du secteur de l'élevage ainsi que de la valorisation de l'ensemble des pièces d'une carcasse, y compris du 5e quartier – peau et abats (Ravaux, 2011), ce que les éleveur.ses portant ce projet, tous en vente directe, s'emploient déjà à réaliser. Afin de diminuer les coûts de fonctionnement de l'abattoir mobile, ils prévoient également de réaliser eux-mêmes les opérations d'abattage, en tant qu'éleveurs-tâcherons, comme cela se pratique dans les abattoirs fixes de Guillestre (Hautes-Alpes) et du Vigan (Gard), lesquels ont été repris par des éleveur.ses et ont démontré leur viabilité économique.

avons récupérés, 18 personnes indiquaient qu'elles « seraient prêtes à un surcoût sur le prix de la viande permettant aux éleveurs de maîtriser les conditions éthiques d'abattage de leurs animaux », 13 d'entre elles étant prêtes à payer un supplément d'1 euro/kg d'agneau. Dans l'Aude, le projet d'abattoir mobile a été présenté par la Maison paysanne de l'Aude au vote pour le budget participatif lancé par le département en 2020. Au départ peu soutenu par la communauté de communes, ce projet a été plébiscité par les habitant.es et s'est vu doté de 80 000 euros.

Les enjeux et la responsabilité sociale des conditions de vie et de mort des animaux que l'on élève et que l'on mange ne concernent pas seulement les éleveurs et l'espace privé des fermes et des abattoirs (Coutellec & Pierron, 2017). Un cadre politique, un soutien des institutions et des citoyens sont nécessaires pour que les éleveurs ne portent pas seuls la charge morale et logistique d'une mort digne des animaux. Il s'agit également d'un

enjeu central de démocratie alimentaire: elle désigne le droit des citoyens d'être informés des modalités de production, de transformation et de distribution de ce qu'ils mangent pour effectuer des choix en conscience (Lang, 1999; Renting *et al.*, 2012; Paturel & Ndiaye, 2020), mais également les possibilités d'accéder à une alimentation durable et de qualité.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ici pour leur contribution à cette recherche Olivier Bel, Violette Chauvigné, Emilien et Emilie Bonnet, Sébastien Felix et Gaby, Emilie Loison, Christophe Mourey, Richard Logerot, François et Sandrine Borel.»

Références bibliographiques

AGRESTE - DRAAF PACA b, 2010. *Atlas départemental du Vaucluse – Les recensements agricoles 2010 et 2000 par Géoterritoires - Evolution des prairies et herbages.* [en ligne]. Disponible à l'adresse : http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/8_14_prairies.pdf

BARBIER Marc & ELZEN Boélie (eds), 2012. *System innovations, knowledge regimes, and design practices towards transitions for sustainable agriculture.* Paris.INRA-Département Sciences pour l'Action et le Développement (SAD), Paris, 262 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00945550>

BARET Philippe V., STASSART Pierre M., VANLOQUEREN Gaëtan & VAN DAM Julie, 2013. Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique. In *Actes du 1er Congrès interdisciplinaire du développement durable: Quelle transition pour nos sociétés? Thème 2: Alimentation, Agriculture, Élevage.* ULB, UCL, Namur (Belgique). pp. 5-14.

BARET Philippe & LÉGER François, 2018. « Au-delà des ruptures, quels horizons ? Dialogue entre deux agroécologistes ». *Pour.* Vol. 234-235, n°2, p. 313-322.

BOGNON Sabine, 2014. *Les transformations de l'approvisionnement alimentaire de la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités.* Doctorat en géographie et aménagement. Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

BRAND Caroline, 2015. *Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée.* Thèse de doctorat de géographie, Université Grenoble-Alpes, 656 p.

COUTELLEC Léo & PIERRON Jean-Philippe, 2017. « Penser une éthique alimentaire. Dossier thématique : se nourrir, un enjeu éthique », *Revue française d'éthique appliquée.* 2017/2, n°4, pp. 19-24.

DAVIRON B., PERRIN C., SOULARD C.T. & MENANT F. (collab.), 2017. « Histoire des politiques alimentaires urbaines en Europe, de la ville antique à la ville industrielle » In : Brand C., Bricas N., Conaré D., Daviron B., Debru J., Michel L. & Souillard C.T. (eds.), *Construire des politiques alimentaires urbaines - Concepts et démarches.* Ed. Quae, Versailles, pp. 43-65.

Confédération paysanne PACA, 2018. *Développer les pratiques d'élevage durables à travers une expérimentation innovante d'outil d'abattage de proximité.* Projet de recherche-action Eco-agri 2017, note intermédiaire.

DEMEULENAERE Élise & GOLDRINGER Isabelle, 2017. Semences et transition agroécologique : initiatives paysannes et sélection participative comme innovations de rupture. *Natures Sciences Sociétés, Supp.* 4/2017, p. 55-59.

FADEAR, CONFÉDÉRATION PAYSANNE, 2019. *Favoriser l'abattage de proximité. Guide pour les projets d'abattoirs paysans.*

HERMESSE Julie, HECQUET Corentin & STASSART Pierre M., 2018. Verrouillage du système semencier et enjeux de sa réappropriation. *Études rurales* [En ligne], n° 202 | 2018, pp. 8-17, mis en ligne le 01 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/14909>

LAISSE Raphaëlle, 2018. *Durabilité des abattoirs de proximité - Une première analyse.* Mémoire de fin d'étude, Isara Lyon, Confédération paysanne.

LANG Tim, 1999. Food policy for the 21st century: can it be both radical and reasonable? In Koc M., MacRae R., Mougeot L.J.A. & Welsh J. (Eds.). *For Hunger-proof Cities: Sustainable Urban Food Systems.* International Development Research Centre, Ottawa, pp. 216-224.

MARÉCHAL Gilles, NOËL Julien, WALLET Frédéric, 2019. « Les projets alimentaires territoriaux (PAT), entre rupture, transition et immobilisme ? » *Agriculture : des ruptures à la transition. Pour,* revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, GREP, pp. 261-270.

MARTY Pauline, 2013. *Les appropriations urbaines de la question agricole. Le cas de Brive, de 1945 à 2012.* Doctorat de Géographie. Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

MENIER Etienne, 2018. *Expérimentation d'un outil innovant d'abattage de proximité pour une « bonne mort » des animaux d'élevage : enquête socio-anthropologique auprès des éleveurs ovins et caprins du Luberon,* Mémoire de Master 2 « Environnement, développement, territoires, sociétés », AgroParisTech.

PATUREL Dominique & NDIAYE Patrice (coordination), 2020. *Le droit à l'alimentation durable en démocratie.* Collection Acteurs sociaux, Ed. Champ Social, Nîmes, 242 p.

PORCHER Jocelyne & Daru Eric, 2005. Concevoir des alternatives à l'organisation industrielle du travail en élevage. Un camion pour le transport et l'abattage des animaux. *FaçSADe,* n°23, 4 p. <http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/fasad23.pdf>

RAVAUX Xavier, 2011. *Filière abattoir : synthèse des études et données économiques et sanitaires disponibles fin 2010.* Rapport au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/134000548.pdf>

RENTING Henk *et al.*, 2012. Building Food Democracy: Exploring Civic Food Networks and Newly Emerging Forms of Food Citizenship ». *International Journal of Sociology of Agriculture and Food.* Vol. 19, n°3, pp. 289-307.

RIEGEL Julie, 2020. La réappropriation de la mort des animaux d'élevage : l'abattoir mobile, une innovation paysanne de rupture. Dossier « Comparer et confronter les morts animales : approches interdisciplinaires », *Géographies et Cultures.* n°115.